

Association Syndicale Autorisée

de Vasterival

Siège : Mairie de Sainte-Marguerite-sur-Mer – 76 119

E-mail : AsaVasterival@gmail.com

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES DE L'ASA VASTERIVAL DU SAMEDI 10 JUILLET 2021

Sur convocation individuelle en date du 18 juin 2021, les membres de l'A.S.A. de Vasterival se sont réunis en Assemblée Générale, le 10 juillet 2021 à 10 heures 30, sous la présidence de Gérard Varin, en la Salle Porto Riche de Varengueville-Sur-Mer, pour prendre part aux délibérations selon l'ordre du jour précisé sur la convocation et repris ci- après.

Le secrétariat de séance est assuré par Philippe Bosquet.

L'émargement de la liste de présence organisé par Catherine Basier et Aurélie Duquesne comptabilise 853 voix présentes ou représentées sur 1.228 voix, soit 69%. Le quorum étant atteint (art. 14.1 des statuts de l'ASA), l'Assemblée est valablement constituée.

Le Président salue la présence des Elus, représentant les 2 communes du périmètre de l'ASA. Il remercie la Mairie de Varengueville-sur-Mer d'avoir mis la Salle Porto Riche à disposition pour l'AG.

POINT 1 **Approbation du procès-verbal de l'AG 2020 – téléchargeable sur www.ste-marguerite-sur-mer.fr/Associations/Asa**

Le procès-verbal de l'AG 2020 est voté à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

POINT 2 **Rapport Moral d'activité des syndics 2020-2021 : commissions Chemins et Environnement**

En préambule, Gérard Varin expose que le Conseil Syndical s'est réuni 4 fois depuis l'AG du 29 aout 2020, une première fois à l'issue de l'AG pour élire le Président et le Vice-Président Marc Delafontaine puis le 26 septembre 2020 où entre autres ont été constituées trois Commissions :

Chemins

Laurent Badin
François Delafontaine
Marc Delafontaine
Nicolas Trêves

Environnement

Aurélie Duquesne
François Chevalier
Marc Delafontaine
Arnaud Gruet

Gestion

Catherine Basier
Aurélie Duquesne
Philippe Bosquet

Le Conseil Syndical s'est ensuite réuni les 27 février et 20 juin 2021.

Gérard Varin propose de donner la parole à chaque commission pour rendre compte de ses travaux.

Commission des chemins

Marc Delafontaine prend la parole pour la Commission des Chemins et explique que l'entretien courant des chemins est réalisé par la Société ACEV (Les frères Lefebvre) qui ont un contrat annuel de 8 journées à 2 pour 4.320 €.

Les travaux de maintenance, dépôt de cailloux et de tout venant, pose de chicane (allée Albert Roussel, Chemin des Presles, Chemin de l'Eglise, Chemin de Belle Vue), ont permis de réduire significativement le passage de VTT. Ajoutons qu'une barrière a été posée au Panorama au bout du chemin de Vasterival.

Marc Delafontaine souligne les contributions bénévoles de différents membres du Conseil Syndical.

Commission Environnement

La Commission Environnement a accompagné la signature de la convention pour le GR21 avec le Département. Cette signature devrait ouvrir des opportunités de maintenance des chemins parcourus par le GR21 prises en charge par le Département.

La commission a pris part à la présentation du projet du phare d'Ailly qui s'est tenue le 30 avril 2021 à la Mairie de Sainte-Marguerite-sur-Mer (cf. ci-après).

La commission a réfléchi à un affichage qui pourrait être fait au niveau du parking de la valleeuse et en quelques autres endroits stratégiques, expliquant ce qu'est Vasterival et rappelant que seuls les piétons sont bienvenus sur les chemins.

Commission Gestion

Le rapport de la commission gestion fait l'objet du Point 3 qui suit.

POINT 3 Rapport Financier : compte administratif 2020/ Budget 2021, mise à jour de la cotisation minimale

	CA : Compte Administratif BP : Budget Primitif	CA 2 016	CA 2 017	CA 2 018	CA 2 019	CA 2 020	BP 2 021
60623	Alimentation	46	52	38	46	0	250
	Abonnement ASA infos	252	256			0	
6064	Informatique fournitures				439		
611	Informatique abonnement*	217	230	330	339	472	474
611	Informatique récupération données et formation	0		990		220	450
626	Frais d'envois	112	103	214	154	279	200
	Frais administratifs	627	1 631	582	539	1 410	1 374
	Petit équipement	574	647	0			300
	matériaux	224	17		208		500
	Entretien annuel	5 107	3 763	3 920	4 320	4 320	4 500
	Travaux	10 070	6 994	10 036	1 324	2 637	6 000
615231	Entretien chemins et réseaux	15 401	10 774	13 956	5 852	6 957	11 300
615231	Imprévus						500
6541	Créances en non valeur	173	0	85	1	0	100
42	Amortissement	0	83	83	83	83	83
	Total fonctionnement	16 775	13 135	14 706	6 475	8 450	13 357
	Investissement	1 244					
	TOTAL DEPENSES	18 019	13 135	14 706	6 475	8 450	13 357
40	Recettes d'investissement	0	83	166	249	332	415
70	Cotes annuelles	11 382	11 526	11 850	12 006	12 562	12 600
R002	Excédent fonctionnement reporté	14 350	7 739	6 130	3 274	8 805	12 917
	TOTAL RECETTES	25 732	19 265	17 980	15 529	21 699	25 932

CA 2020

Catherine Basier présente les comptes de l'ASA. L'ASA obéit aux mêmes règles comptables qu'une commune de moins de 500 habitants, les cotisations représentent 12.562 €. Vient s'ajouter un excédent reporté de 2019 de 8.805 €

BP 2021

Philippe Bosquet, nommé trésorier au 1er mai 2021 présente le budget.

Pour l'année 2021, les cotisations progressent légèrement et le niveau de dépenses prévu à 13.357 € ne devrait pas être atteint. Pour faire face à des aléas toujours possibles il a été retenu une enveloppe de travaux de 6.000 €, substantiellement plus importante que ce qui est prévu aujourd'hui. La gestion de l'ASA continuera d'être menée avec frugalité.

Après mise au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité le CA et le BP.

Cette année pour la première fois et sans préavis la Trésorerie de Dieppe a rejeté, en vertu d'un Décret de 2017, les titres de moins de 15 €, ce qui signifie que 19 titres ont été rejetés. La Trésorerie a finalement accepté de revenir sur sa décision mais un travail administratif lourd a été nécessaire pour refaire les 19 titres. Pour éviter que pareille mésaventure se reproduise, le Conseil Syndical demande à l'Assemblée de porter la cotisation minimale à 15 € contre 10 € aujourd'hui.

Après discussion et mise au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité moins une personne la mise à jour de la cotisation minimale.

POINT 4 Mutations Nouveaux propriétaires

Depuis la dernière AG, 6 mutations ont été enregistrées :

Gisèle & Hubert Bezu sur une des propriétés de Sutter,
Victoria Delafontaine & Thomas Decultot sur la propriété Dury,
Maxime Dewavrin sur la propriété de Guillaume Rousseau
Geoffrey Doucet sur la propriété Moret
Sylvie & Patrick Gaudry Benard sur une propriété Ridel
Florence & Bruno Ténrière sur la propriété Bligny

L'AG souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires.

POINT 5 Mise à jour des statuts pour permettre l'envoi des convocations de l'AG par voie électronique

Aurélie Duquesne propose que dans le but de diminuer le travail des bénévoles du Conseil Syndical et réduire les frais de postage des convocations à l'AG les statuts prévoient de rendre possible la seule convocation électronique pour ceux des membres dont l'adresse mail est connue.

Après discussion et mise au vote l'Assemblée approuve à l'unanimité moins trois personnes la proposition.

POINT 6 Information sur le projet de remise en état de la Valleuse

En accord avec la Mairie de Varengeville-sur-Mer, la Commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer a mandaté le Cerema pour réaliser un diagnostic et proposer des solutions chiffrées pour assurer la pérennité de la descente à la mer par la Valleuse de Vasterival. Cette étude d'un cout de 15,2 KE TTC est finalement prise en charge par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, ce qui est une bonne nouvelle pour les finances de nos communes.

Arnaud Gruet rapporte qu'un point de préoccupation reste la stabilité de la falaise coté Est et que des analyses complémentaires sont entreprises pour en mesurer l'importance.

Philippe Bosquet, qui a participé à un point du Cerema le 31 mai 2021 indique qu'une des solutions envisagées pour l'escalier est d'ancrer une passerelle métallique qui ferait la jonction entre la valleuse et l'estran. La deuxième partie de l'escalier serait détruite car sa présence génère des impacts indésirables : contrarie les transits, favorise les zones d'affouillement.

Une visite du Cerema est prévue le 20 juillet.

POINT 7 Information sur le projet de revalorisation du phare d'Ailly

François Chevalier rend compte d'une réunion organisée par Dieppe Maritime à la Mairie de Sainte-Marguerite-sur-Mer et sur le site le 30 avril 2021 à laquelle était présents la Commission Environnement de l'ASA, son Président, le Maire de Sainte-Marguerite-sur-Mer, des riverains et Philippe Bosquet.

La présentation est faite par Cécile Auréjac et Alain Freytet deux spécialistes réputés, rémunérés par Dieppe Maritime. Elle fait ressortir les points clés du projet :

- Entrée et parking actuels condamnés, l'entrée et la sortie des visiteurs se fera par l'entrée de l'ancien phare.
- Le projet de restauration à l'intérieur du site est abandonné.
- Aucune prévision chiffrée de visiteurs n'est fournie. La fréquentation annuelle actuelle du phare est estimée à 30.000 visiteurs. Le besoin de stationnement visiteurs est estimé à 60 dont 40 places pourraient être faites dans le triangle actuel entre les deux routes et une vingtaine en augmentant de 10 places le parking actuel sur le chemin Albert Roussel (« territoire » de l'ASA).
- La problématique des cars reste à préciser. Le projet comporte une bande goudronnée permettant aux cars de revenir sur la route après avoir déposé leurs passagers (qui peuvent être des PMR ou des enfants). Il y a un questionnement sur la nécessité de faire venir les cars au plus près du site.

En conclusion, c'est sur l'emplacement et la volumétrie du parking des visiteurs que devra se concentrer la vigilance de l'ASA dans son périmètre.

POINT 8 Question diverses

Le Président indique avoir reçu un mail d'Isabelle Ferrand qui fait différentes propositions :

- le point évoqué lors de l'assemblée 2020, pour l'élection des syndics 1 propriétaire = 1 voix et non selon la taille du terrain et la grandeur de la maison, ce qui ne motive pas les propriétaires du "haut" avec une cotisation réduite à moitié.

Aurélié Duquesne fait remarquer que les statuts de l'ASA de Vasterival ne diffèrent pas de celui d'autres ASA, par exemple celle des riverains de la Saane qui donne des voix au prorata de la longueur du terrain bordant la rivière.

Après discussion cette proposition n'est pas retenue par l'AG, 5 personnes seulement s'étant montrées favorables.

- dans les statuts chacun a droit à avoir 3 pouvoirs, mais il faudrait préciser que la somme de ces 3 pouvoirs ne doit pas dépasser 35 voix.

Cette proposition n'a pas fait l'objet d'une discussion particulière.

- enfin lors de l'élaboration de ces statuts avait été discuté la question de la présence ou non du maire, finalement il avait été conclu que sa présence était bénéfique et souhaitable, mais lui seul, or nous avons 2 syndics qui sont également membres du conseil municipal

Gérard Varin indique que les Maires sont invités autant qu'ils le souhaitent au Conseil Syndical. A noter qu'il y a 4 et non pas 2 syndics membres de Conseils Municipaux ce qui est bien.

Pour répondre à une question de Catherine Lefrançois Tourret sur le rôle des suppléants, il est rappelé que les suppléants viennent remplacer un syndic qui ne pourrait durablement exercer ses fonctions de syndic. Ils sont invités au Conseil Syndical, comme tout autre membre de l'ASA, et ne prennent la parole que si le Président la leur donne.

François Chevalier s'est rendu à l'Aéroport de Dieppe pour rencontrer les exploitants des ULM qui viennent souvent provoquer des nuisances sonores surtout quand il fait beau. Trois catégories d'ULM à Dieppe : ULM pendulaire, ULM autogire, ULM 3 axes. Il y a des zones protégées où le survol est interdit à moins de 3.000 pieds. Ces zones, en jaune sur la carte, n'incluent pas Vasterival. Espérons que la visite de François incitera les responsables de ce loisir touristique local à mieux respecter notre tranquillité.

Gerard Varin remercie les Syndics engagés dans les commissions de leur investissement pour le bon fonctionnement de l'ASA, et tout particulièrement Catherine Basier pour la tenue des comptes qu'elle a assuré pendant 13 années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.